

Point n° : 17  
Forêt de protection et création d'un giratoire sur la RN6

Rapporteur : ~~J. de TARRAGON~~

*Rappel de la procédure de classement de la forêt de protection*

Dans le but de sécuriser la traversée du massif forestier de Fontainebleau, une étude menée par la DDE et l'ONF en 1998 et 1999 a été menée. Elle propose notamment la création de giratoires afin de réduire la vitesse des automobilistes et sécuriser les traversées des modes doux.

Cette étude proposait pour l'agglomération Fontainebleau – Avon 3 aménagements de carrefour sur la RN6 :

- le carrefour de Maintenon,

- avenue du Rocher d'Avon à Fontainebleau (au niveau de la D 137<sup>E</sup> 2),
- rue des Archives (au niveau de la D 137<sup>E</sup> 3).

En 1999, une enquête publique préalable au classement en forêt de protection du massif de Fontainebleau a eu lieu. Une enquête publique complémentaire était prévue pour réintégrer dans le classement, certaines surfaces identifiées comme non utilisables à l'issue des études d'aménagement.

L'enquête publique de 1999 excluait de la forêt de protection, le seul carrefour de Maintenon, sans retenir celui de la rue des Archives.

Suite à une demande de la Ville de Fontainebleau exprimée par délibération du 29 novembre 1999, le carrefour du Bréau a également été pris en compte. Ainsi, le décret du 19 avril 2002 qui a classé le massif de Fontainebleau en forêt de protection a exclu du périmètre les carrefours du Bréau et de Maintenon.

Après études complémentaires, il s'est avéré que le carrefour de Maintenon n'était plus pertinent et son projet de réaménagement routier a été abandonné. La dernière enquête publique complémentaire qui s'est déroulée en 2003 a pris en compte l'annulation de ce projet.

La prise en compte du projet d'aménagement du carrefour du Bréau s'est traduite dans les dossiers d'enquête publique de manière erronée : mauvaise localisation de l'exclusion de périmètre au sud de la RN6 lors de la première enquête et réintégration du classement de la partie nord lors d'une enquête complémentaire. C'est pourquoi, l'enquête publique complémentaire n°4 organisée du 8 juin au 7 juillet 2006 a pour notamment objet de corriger ces erreurs et de représenter correctement les exclusions de périmètre de la forêt de protection de part et d'autre de la RN6 pour l'aménagement du carrefour du Bréau.

#### **Les enjeux pour les quartiers sud de l'agglomération Fontainebleau - Avon :**

Depuis le départ de l'Armée en 1998 de Fontainebleau - Avon, tout est mis en œuvre pour favoriser la reconversion des anciennes emprises militaires.

En 2002, un POS partiel des secteurs militaires a été adopté par la CCFA établissant de la sorte, un zonage et un règlement d'urbanisme favorable à leur reconversion. De plus, il envisage la création d'une nouvelle voie connectée à la RN6 avec la création d'un nouveau carrefour correspondant à celui du Bréau pris en compte pour la forêt de protection.

En mars 2005, ce POS partiel a été annulé par le juge pour vices de forme et de procédure. Après corrections, il a été de nouveau approuvé par le Conseil Communautaire du 22 mars 2006.

Ce nouveau giratoire constitue un véritable enjeu. En effet, il contribuerait à la réorganisation des déplacements au sein de l'agglomération et à la réduction des nuisances dues au trafic automobile.

Le Plan Local de Déplacement (PLD) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) envisagent de réduire l'afflux de circulation dans le centre ville et de reporter celui-ci sur les axes périphériques de l'agglomération d'où l'intérêt d'instaurer ce nouveau giratoire au sud de l'agglomération.

Des projets de tous ordres sont en cours d'étude :

Une nouvelle plate-forme hospitalière est envisagée. Une délocalisation complète de l'actuel hôpital du Bréau serait à prévoir. En 2003, près des ¾ des usagers de cet hôpital sont extérieurs au canton de Fontainebleau. C'est pourquoi, il s'avère indispensable de repenser les accès de l'agglomération depuis la RN6. Début 2004, ces terrains militaires ont été déclarés d'intérêt communautaire. D'ici la fin de l'année 2006, l'Agence Régionale Hospitalière devrait rendre sa décision. Actuellement, une négociation foncière est menée par la CCFA avec la Mission pour la réalisation des Actifs Immobiliers.

La réorganisation de l'accueil touristique du château de Fontainebleau est également envisagée. Elle vise à développer un pôle d'accueil par le sud du château, principalement pour les groupes de visiteurs, à mettre en valeur l'entrée de la ville depuis le carrefour de l'obélisque par la délocalisation du stationnement des cars de tourisme.

Le Ministère de la culture a confirmé au Ministère de la Défense son intention d'acquérir le carré historique des Héronnières.

Du fait que les activités de la gendarmerie soient dispersées, cette dernière souhaite opérer un regroupement sur le site de Lariboisière avec le développement de son école. En parallèle, 130 nouveaux logements pour les gendarmes seraient créés sur le site des Subsistances.

Le clos des Ebats est actuellement une emprise du Ministère de la défense. Ce dernier doit prochainement le céder. Il fait l'objet d'une opération publique d'aménagement conduite par la commune de Fontainebleau.

L'EIS ( Ecole interarmée des sports) doit être restructurée car elle va faire l'objet d'un partenariat public/privé. Une modernisation de ses infrastructures et superstructures est prévue. Dans l'hypothèse où ce projet se réalise, le flux de circulation augmentera, d'où la nécessité d'instaurer un accès sécurisé depuis la RN 6.